Le bilan, le compte de résultats, la composition des actifs à la clôture de l'exercice ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et le rapport de gestion ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Ces documents ainsi que ceux qui d'après la loi, peuvent être communiqués aux actionnaires sont tenus à la disposition de ces derniers au siège de la société de gestion. Ils seront adressés gratuitement à tout actionnaire qui en fera la demande.

Tout actionnaire peut participer à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire.

Les titulaires d'actions nominatives, inscrits en compte chez la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peuvent y assister sur simple présentation de la carte d'admission qui leur sera délivrée, sur leur demande, par la Société générale.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux de participer à cette assemblée devront, cinq jours au moins avant la date de cette dernière, déposer un certificat d'immobilisation de leurs actions soit au siège social de la société, soit à la Société générale : 29, boulevard Haussmann, Paris (9e), ainsi que dans les succursales, agences et bureaux permanents de cet établissement, ou Inviter l'intermédiaire teneur de leur compte titres à justifier dans le même délai à cet établissement, de l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, de leurs actions de la société inscrites en compte.

Les actionnaires n'assistant pas à l'assemblée et ayant effectué les formalités ci-dessus peuvent s'y faire représenter par un mandataire ou voter par correspondance. Les formules nécessaires sont à leur disposition dans chacune des banques ci-dessus indiquées.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance des actionnaires ayant effectué les formalités ci-dessus devront parvenir à la Société générale, Service des assemblées, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, trois jours avant l'assemblée au plus tard.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le conseil d'administration.

90056

SOROBLIG

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 18, terrasse Bellini, La Défense 11, 92813 Puteaux.
400 441 648 R.C.S. Nanterre.

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 30 juin 2005 à 17 h 30 heures, au siège social, 18, terrasse Bellini, La Défense 11, 92813 Puteaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions ci-après :

Ordre du jour.

— Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes ;
— Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2004 :
  – quitus aux administrateurs ;
  – affectation du résultat.
— Opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;
— Pouvoirs pour les formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale décide, conformément à l'article 27 des statuts, de capitaliser le résultat global de l'exercice, soit 510 655,36 €.

Troisième résolution. — L'assemblée générale prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci, pour effectuer toutes les formalités où besoin sera.

Conformément à la législation en vigueur, MM. les actionnaires sont informés que le compte de résultat, le bilan et la composition des actifs ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, qu'ils sont à leur disposition au siège social et qu'ils seront envoyés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être adressées à la société dans un délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez la société cinq jours au moins avant la date des assemblées. Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège de la société, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier, société de bourse), teneur de leur compte.

Une formule de vote par correspondance et de pouvoir sera adressée à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Tout actionnaire au porteur désirant voter par correspondance peut se procurer auprès du siège social le formulaire de vote qui devra être renvoyé à la société au plus tard six jours avant la date des assemblées.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement aux assemblées.

Le présent avis tient lieu d'avis de convocation dans la mesure où les actionnaires ne sollicitent pas de modification de l'ordre du jour des assemblées par de nouvelles résolutions.

Le conseil d'administration.

90068

XRT

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 13 379 440 €.
Siège social : Tour Eve, place du Sud, La Défense 9, 92806 Puteaux.
325 464 741 R.C.S. Nanterre.
Siret : 325 464 741 00082.

ADDITIF À L'AVIS DE CONVOCATION

En complément de ce qui a été annoncé dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation respectivement parus aux *Bulletin des Annonces légales obligatoires* nº 57 du 13 mai 2005 et nº 63 du 27 mai 2005 les actionnaires sont informés que le point suivant est ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte qui se tiendra le 14 juin 2005 à 9 h 30 au siège social de la société :

— Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.

En conséquence, la résolution suivante est à ajouter en projet :

« Onzième résolution. — Suite à la démission du co-commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Audit Synthèse, représenté par Antoine Langlais, et de son suppléant Thibaut de Lembeye, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement :

— le cabinet MBV Associés, situé 91, avenue de Wagram, 75017 Paris, représenté par Paul-Evariste Vaillant en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ;

— Régis Bizien, domicilié au 91, avenue de Wagram, 75017 Paris, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) années venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

MBV Associés et Régis Bizien ont fait savoir qu'ils acceptaient leurs nominations respectivement en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et de co-commissaire aux comptes suppléant de la société et qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur. »

En conséquence, les résolutions anciennement numérotées de 11 à 14 sont désormais numérotées de 12 à 15.

90064